



*MINISTÈRE ISTRUZIONE UNIVERSITÀ RICERCA  
DIREZIONE REGIONALE TOSCANA  
BUREAU TERRITORIALE AREZZO*

*ISTITUTO COMPREHENSIVO  
SCUOLA MATERNA PRIMARIA COLLEGE  
CIVITELLA IN VAL DI CHIARA*



---

**GUIDE À LA CONNAISSANCE ET À LA PARTICIPATION À  
L'ÉCOLE POUR LES FAMILLES ET LES ÉLÈVES ÉTRANGERS**

**ÉCOLES MATERNELLES PRIMAIRES COLLÈGES**

---

## INDEX

|   |       |
|---|-------|
| 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES .....   | 2     |
| 2. INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION<br>ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE ..... | 3     |
| 3. RAPPORT ÉCOLE – FAMILLE .....  | 6     |
| 4. OBSERVATIONS ET MESURES DISCIPLINAIRES .....                             | 7     |
| <br>LES SIGLES LES PLUS EMPLOYÉS<br>DANS LE MONDE SCOLAIRE .....            | <br>8 |

# 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

## ORGANISATION DE LA MÉTHODE SCOLAIRE ITALIENNE

- Crèche (asilo nido) de 3 mois à 3 ans. Pas obligatoire ( pour des informations il faut s'adresser à la Mairie)
- École maternelle (scuola materna) de 3 ans à 5 ans. Pas obligatoire
- Ecole primaire (scuola elementare) de 6 ans à 10 ans. Obligatoire
- Collège (scuola secondaria di 1° grado) de 11 ans à 13 ans. Obligatoire
- Lycée/Institut (scuola secondaria di 2° grado) de 14 ans à 18-19 ans Obligatoire jusqu'à 16 ans
- Université (università). Pas obligatoire

## DURÉE DE L'ANNÉE SCOLAIRE

- L'année scolaire commence à la mi-septembre et termine à la mi-juin
- L'école maternelle termine le 30 juin
- Les dates exactes de la rentrée des classes et de la fin de l'année scolaire sont fixées chaque année



## PÉRIODES DE CONGÉ

- Noël (15 jours environ)
- Pâques (une semaine environ)
- 1er Novembre - 8 Décembre - 25 Avril - 1er Mai - 2 Juin - le Saint Patron

**Chaque école peut prévoir d'autres jours de congé décidés par le Conseil d'Établissement et mentionnés dans le CALENDRIER SCOLAIRE: de toute façon les jours de cours, ne peuvent pas être moins de 200.**

## INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

On les fait en général au mois de janvier et les cours commencent le septembre suivant

Exceptionnellement (en cas d'arrivées pas programmés) les inscriptions on peut les faire:

- même au cours de l'année, quand les parents ont la certitude de l'arrivée de l'élève en Italie
- même au cours de l'année, dès que l'élève arrive en Italie

## DOCUMENTS NÉCESSAIRES

- Acte de naissance
- Carnet de vaccination
- Certificat de l'école de provenance (nom et genre d'école; classe fréquentée; bulletin scolaire; matières apprises et d'autres informations utiles)

**Si l'on n'a pas ces documents, on peut faire une auto-authentification.**

**Il est opportun que les parents apportent aux professeurs de l'école les cahiers et les livres des élèves.**

Les documents scolaires doivent être traduits en langue italienne et pour cela les parents peuvent s'adresser au Centro de Documentazione de Arezzo, aux Ambassades/Consulats et à d'autres organismes reconnus.

## **DOCUMENTS QUE LES PARENTS DOIVENT REMPLIR POUR L'ÉCOLE**

- Demande d'inscription sur le modèle préparé par l'école
- Demande pour suivre les cours de Religion Catholique ou d'autres activités alternatives
- Choix de l'emploi du temps hebdomadaire (si l'on a plus de modèles)

## **D'AUTRES DEMANDES QUE LES PARENTS PEUVENT ADRESSER À L'ÉCOLE**

- Demande d'entrée anticipée et de sortie à terme échoué.
- Demande de service de transport scolaire de la maison à l'école et vice versa (bureau d'école de la Mairie)
- Demande pour obtenir un menu spécifique à cause de la religion ou de la santé

## **AIDE ÉCONOMIQUE AUX FAMILLES POUR L'ÉCOLE OBLIGATOIRE**

- Les livres pour l'école primaire sont gratuits, au collège sont achetés par les parents. Les familles à bas revenu (dichiarazione ISEE) peuvent avoir une contribution de la Mairie, aussi bien pour acheter les livres au Collège que pour acheter du matériel didactique, dans les termes établis par la Région.
- Le service de cantine et le transport sont payés par les familles: les familles à bas revenu peuvent avoir des réductions (s'adresser à la Mairie)

## **AIDE AUX ÉLÈVES ATTEINTS DE HANDICAP**

Les élèves atteints de handicap physique ou psychique jouissent de soins particuliers et de facilités comme:

- Un aide-éducateur (spécialisé)
- Un assistant à l'autonomie personnelle (si nécessaire)
- Gratuité partielle ou totale du transport (demander à la Mairie)
- D'autres éventuelles facilités (demander au secrétariat de l'école)

## **2. INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE**

### **ORGANES COLLÉGIAUX**

L'école italienne prévoit la participation des parents à la vie scolaire à travers les suivants organes collégiaux:

- **LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (CONSIGLIO D'ISTITUTO)**, organe général d'orientation, d'organisation et de programmation de l'école. Il est constitué de 8 professeurs, 8 parents, le Principal (Dirigente Scolastico), 2 composantes du personnel ATA (personnel administratif, technique et auxiliaire).
- **ASSEMBLEE DES PROFESSEURS (COLLEGIO DOCENTI)** formée de tous les professeurs, elle élabore le P.O.F. (plan d'offre formative) et elle décide les aspects

- didactiques pédagogiques de la vie scolaire.
- **CONSIGLIO D'INTERSEZIONE** (école maternelle): il est composé par un seul parent pour chaque section
- **CONSIGLIO D'INTERSEZIONE** (école primaire): il est composé par un seul parent pour chaque classe
- **LE CONSEIL DE CLASSE (COLLÈGE)** constitué de tous les professeurs qui enseignent dans la classe et 4 parents. C'est un organe de coordination et de programmation didactique-pédagogique des activités de la classe.

## DANS L'ÉCOLE TRAVAILLENT LES SUIVANTES FIGURES PROFESSIONNELLES:

- Le **Principal** (Dirigente scolastico) dirige l'école. Il reçoit sur rendez-vous
- Les **Professeurs** enseignent les matières et les activités prévues par les plans d'étude et il restent en contact avec les familles
- Le **Secrétariat** s'occupe de la bureaucratie et de l'administration: il est dirigé par le directeur des services généraux administratifs (DSGA) et il comprend plusieurs assistants administratifs. Un assistant administratif s'occupe des rapports avec les familles et les élèves étrangers
- Les **Collaborateurs scolaires** (les surveillants) veillent sur les élèves de l'entrée à la sortie, ils accueillent les gens qui s'adressent à l'école, ils sont chargés du nettoyage et d'autres tâches qui ne concernent pas l'enseignement

## LISTE DES MATIERES ENSEIGNEES



### ECOLE MATERNELLE

#### Campi di esperienza

- Moi et l'autre
- Le corps en mouvement
- Les langues, la créativité, l'expression
- Les discours et les mots
- La connaissance du monde

### ECOLE PRIMAIRE

#### Les disciplines sont organisées en trois domaines

##### 1. *domaine linguistique – artistique – expressif*

Italien

Langue vivante (Anglais)

Musique

Art et dessin

Education Physique et Sportive

##### 2. *domaine historique – géographique*

Histoire  
Géographie

### 3. *Domaine mathématique – scientifique – technologique*

Mathématiques  
Sciences naturelles  
Technologie

## COLLEGE

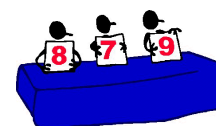
Italien  
Histoire  
Géographie  
Deux langues vivantes (Anglais, Français)  
Mathématiques  
Sciences naturelles  
Technologie  
Art et dessin  
Musique  
Education Physique et Sportive



## AIDE POUR MIEUX APPRENDRE LA LANGUE ITALIENNE

Pour les élèves étrangers qui ne connaissent pas la langue italienne ou qu'ils la connaissent un peu, l'école organise des cours particuliers de langue italienne, pendant l'horaire scolaire ou dans l'après midi, et des programmes conçus pour eux. Par la suite, si nécessaire on va organiser des cours pour apprendre "l'italien à étudier". A la fin du cycle scolaire l'élève doit atteindre les objectifs indispensables prévus par son particulier parcours scolaire.

**L'élève et sa famille doivent s'engager à coopérer avec l'école pour atteindre les objectifs scolaires opportunément établis.**



## LE JUGEMENT PORTÉ SUR L'ÉLÈVE

L'année scolaire est divisée en deux périodes le 1er et le 2ème quadrimestre (période de 4 mois). À la fin du 1er e du 2ème quadrimestre on remet à la famille le bulletin (scheda di valutazione) où il y a les notes, de 1 à 10, matière par matière, et un jugement global. Le jugement global offre des considerations sur le comportement, le rapport avec les autres, la participation à la vie de l'école, l'application, les connaissances, les progrès et l'autonomie. La note 6 est considérée moyenne. L'élève qui n'a pas la moyenne dans la plupart des matières, redouble la classe. Les bulletins du 1er e du 2ème quadrimestre doivent être signés par l'un des parents (ou par celui qui exerce l'autorité parentale).



## **VISITES, VOYAGES ET EXCURSIONS SCOLAIRES**

Il y a des activités didactiques complémentaires qui prévoient la sortie de l'école et la visite à des lieux et des activités agréables et utiles. Pour ces initiatives il faut la demande d'autorisation à la famille et en général le prix est au débit des parents. Chaque école prévoit des facilités pour les familles à bas revenu.

## **GESTION DES ABSENCES ET DU CARNET DE CORRESPONDANCE**

**Au début d'année (ou à l'arrivée de l'élève) on donne un carnet de correspondance qui doit être signé par les parents directement au secrétariat**

- Les absences doivent être justifiées en utilisant ce carnet
- Les absences à cause de maladie, de plus de 5 jours, doivent être justifiées par un certificat signé par le médecin
- Les parents doivent assurer la fréquence scolaire de leurs enfants (au moins les deux tiers des heures totales).
- Les élèves peuvent s'absenter pour des raisons de santé ou des raisons graves à communiquer à l'école

### **3. RAPPORT ÉCOLE – FAMILLE**



## **LES ENTRETIENS AVEC LES PROFESSEURS**

**Les entretiens des parents avec les professeurs sont très importants et ils ont lieu:**

- Au début d'année pour se renseigner sur la situation initiale
- Au cours d'année (d'abord à Novembre/Décembre et ensuite à Mars/Avril) et pour la remise du bulletin du 1er quadrimestre (Février) et du 2ème quadrimestre (Juin)
- Les parents peuvent rencontrer les professeurs de chaque matière même le matin, pendant l'horaire scolaire : un calendrier spécial indique les jours et les heures de réception des professeurs
- Les professeurs, pour les communications à la famille, peuvent convoquer les parents en fixant un rendez-vous

## **AVIS QUE L'ÉCOLE DONNE À LA FAMILLE**

- Avis de congés ou de suspensions des cours
- Changement d'horaire d'entrée et de sortie

- Demandes d'autorisation pour les excursions, visites, voyages
- Avis de remise du bulletin
- Demandes d'entretien avec les parents

## **DEMANDES DE LA FAMILLE À L'ÉCOLE**

- Demande d'entretien avec les professeurs
- Demande motivée de sortie anticipée et/ou à terme échu
- Demande d'exonération des cours d'éducation physique

## **CONTRIBUTIONS EN ARGENT DEMANDÉES À LA FAMILLE**

### **On demande à la famille des contributions pour:**

- Frais de voyage/visites/excursions
- Couverture d'assurance
- Contribution économique pour les frais du matériel scolaire (tels que photocopies, papier, etc.)

L'école prévoit des facilités pour les familles avec plus d'enfants inscrits ou en difficultés financières

## **4. OBSERVATIONS ET MESURES DISCIPLINAIRES**

Selon la gravité des manquements à la discipline des élèves, l'école utilise les suivantes mesures:

Observation verbale

Note communiquée aux parents sur le carnet des notes

Note sur le cahier de classe

Note sur le cahier de classe et communication au Principal

Convocation des familles pour signalation des mesures

Suspension des cours jusqu'à 15 jours

Suspension des cours de plus de 15 jours (pour des raisons très graves)



## LES SIGLES LES PLUS EMPLOYÉS DANS LE MONDE SCOLAIRE

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>M.I.U.R.</b> | (Ministère de l'Instruction, de l'Université, de la Recherche)  |
| <b>U.S.R.</b>   | (Bureau Scolaire Régional)  |
| <b>U.S.P.</b>   | (Bureau Scolaire Provincial)  |
| <b>D.S.</b>     | (Principal)   |
| <b>D.S.G.A.</b> | (Directeur des Services Généraux et Administratifs)   |
| <b>A.T.A.</b>   | (Personel administratif Technique et Ausiliaire)  |
| <b>P.O.F.</b>   | (Plan d'Offre Formative)  |
| <b>R.I</b>      | (Règlement d'Établissement)   |
| <b>O.O.C.C.</b> | (Organes de Participation à la vie scolaire:<br>ils prévoient la participation des parents et des élèves) |
| <b>C.I.</b>     | (Conseil d'Établissement)   |
| <b>C.D.</b>     | (Assemblée des Professeurs)   |
| <b>C.d.C.</b>   | (Conseils de Classe)  |